



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

1 Identification

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** 9981 EASY PRIMER HARDENER
- **Code du produit:** 9981
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
General Paint S.A.L.
P.O.Box 7623
Beirut, Lebanon
info@generalpaint.biz
- **Service chargé des renseignements:** departement de securite des produits
- **Numéro d'appel d'urgence:** 1-800-535-5053 contract number (89244)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS02 Flamme

Liquides inflammables - catégorie 2

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 Danger pour la santé

Sensibilisant respiratoire - catégorie 1

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Cancérogénicité – catégorie 2

H351 Susceptible de provoquer le cancer.



GHS07

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4

H332 Nocif par inhalation.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire - catégorie 2A

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisant cutané - catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Éléments d'étiquetage**

- **Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)

CA/FR



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger

GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

xylène

diisocyanate de m-tolyldène

acétate de n-butyle

diisocyanate de m-tolyldène

· Mentions de danger*Liquide et vapeurs très inflammables.**Nocif par inhalation.**Provoque une irritation cutanée.**Provoque une sévère irritation des yeux.**Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.**Peut provoquer une allergie cutanée.**Susceptible de provoquer le cancer.**Peut provoquer somnolence ou vertiges.***· Conseils de prudence***En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.**Tenir hors de portée des enfants.**Lire l'étiquette avant utilisation.**Se procurer les instructions avant utilisation.**Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.**Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.**Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.**Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.**Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.**Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.**Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.**Se laver soigneusement après manipulation.**Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.**Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.**Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.**[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].*

(suite page 3)

CA/FR



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 2)

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Système de classification:**

· **NFPA données (gamme 0-4)**



Santé = 2
Inflammabilité = 3
Réactivité = 0

· **HMIS données (gamme 0-4)**



Santé = 2
Inflammabilité = 3
Réactivité = 0

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

123-86-4	acétate de n-butyle	15-40%p/p *
1330-20-7	xylène	10-30%p/p *
53317-61-6	aromatic polyisocyanate	10-30%p/p *
528598-79-0	diisocyanate de m-tolyldène	10-30%p/p *
141-78-6	acétate d'éthyle	3-7%p/p *
28182-81-2	Homopolymer of hexamethylene diisocyanate	1-5%p/p *
26471-62-5	diisocyanate de m-tolyldène	0,1-1%p/p *

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 3)

* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Indications destinées au médecin:**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 4)

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

· Manipulation:**· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Éviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:**

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

· Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· Classe de stockage: 3

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****123-86-4 acétate de n-butyle**

EL (Canada) Valeur à long terme: 20 ppm

EV (Canada) Valeur momentanée: 950 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

(suite page 6)

CA/FR



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 5)

1330-20-7 xylène	
EL (Canada)	Valeur momentanée: 150 ppm Valeur à long terme: 100 ppm
EV (Canada)	Valeur momentanée: 650 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm
141-78-6 acétate d'éthyle	
EL (Canada)	Valeur à long terme: 150 ppm
EV (Canada)	Valeur à long terme: 1,440 mg/m ³ , 400 ppm
26471-62-5 diisocyanate de m-tolyldène	
EL (Canada)	Valeur à long terme: 0,005 ppm Valeur plafond: 0,01 ppm S

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 6)

· Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales****· Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.**· Changement d'état****Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.**Point initial d'ébullition et intervalle****d'ébullition:** 75 °C**· Point d'éclair** 5 °C**· Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.**· Température d'inflammation:** 315 °C**· Température de décomposition:** Non déterminé.**· Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**· Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.**· Limites d'explosion:**

Inférieure:	1,2 Vol %
Supérieure:	7,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 10,7 hPa**· Densité à 20 °C:** 1,04275 g/cm³**· Densité relative** Non déterminé.**· Densité de vapeur:** Non déterminé.**· Taux d'évaporation:** Non déterminé.**· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

(suite page 8)

CA/FR



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 7)

- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique:** Non déterminé.
 - Cinématique:** Non déterminé.
- **Teneur en solvants:**
 - Solvants organiques:** 65,0 %
 - Teneur en COV** 65,02 %
678,0 g/l / 5,66 lb/gal
 - Material VOC content:** 678,0 g/l / 5,66 lb/gal
 - VOC (CE)** 678,0 g/l
- **Teneur en substances solides:** 44,4 %
- **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

1330-20-7 xylène

Oral	LD50	4.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

(suite page 9)

CA/FR



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 8)

Nocif
Irritant

· Catégories cancérogènes**· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

1330-20-7	xylène	3
528598-79-0	diisocyanate de m-tolyldène	2B
26471-62-5	diisocyanate de m-tolyldène	2B

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

528598-79-0	diisocyanate de m-tolyldène	R
26471-62-5	diisocyanate de m-tolyldène	R

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité – catégorie 2

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

CA/FR

(suite page 10)



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 9)

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU · DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	UN1263
· Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT/TMD · ADR · IMDG, IATA	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES PAINT RELATED MATERIAL
· Classe(s) de danger pour le transport · DOT, ADR, IMDG, IATA · Label	3
· Groupe d'emballage · DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · No EMS: · Stowage Category	Non applicable. F-E, S-E B
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport: · DOT/TMD · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 5 L On cargo aircraft only: 60 L
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 11)

CA/FR



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 10)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

15 Informations sur la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)**

123-86-4	acétate de n-butyle	ACTIVE
1330-20-7	xylène	ACTIVE
53317-61-6	aromatic polyisocyanate	ACTIVE
528598-79-0	diisocyanate de m-tolyldène	ACTIVE
141-78-6	acétate d'éthyle	ACTIVE
28182-81-2	Homopolymer of hexamethylene diisocyanate	ACTIVE
26471-62-5	diisocyanate de m-tolyldène	ACTIVE
4083-64-1	isocyanate de tosyle	ACTIVE
822-06-0	diisocyanate d'hexaméthylène	ACTIVE

· **Liste canadienne des substances**

· **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

528598-79-0	diisocyanate de m-tolyldène
26471-62-5	diisocyanate de m-tolyldène

· **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

123-86-4	acétate de n-butyle
141-78-6	acétate d'éthyle

· **Informations de danger relatives aux produit:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives sur les Produits dangereux

· **Éléments d'étiquetage SGH**

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement Danger**

(suite page 12)

CA/FR



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 11)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

xylène
diisocyanate de m-tolyldène
acétate de n-butyle
diisocyanate de m-tolyldène

· Mentions de danger

Liquide et vapeurs très inflammables.
Nocif par inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

(suite page 13)

CA/FR



Fiche de données de sécurité selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/11/2019

Révision: 07/01/2019

Nom du produit: 9981 EASY PRIMER HARDENER

(suite de la page 12)

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

En cas d'incendie: Utiliser pour l'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Departement de la securite des produits
- **Contact:** N/A
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 09/11/2019 / -

· **Acronymes et abréviations:**

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

NFPA: National Fire Protection Association (USA)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative